



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 47528

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives préoccupations exprimées lors de la manifestation nationale du 18 mai 2000 par le SGPEN - CGT (syndicat général des personnels de l'éducation nationale). Ce mouvement avait notamment pour but de réclamer le maintien des personnels IATOS dans le statut de la fonction publique, la création d'emplois statutaires indispensables pour la poursuite de la mission de service public, la résorption de la précarité et la réduction du temps de travail, facteur de créations d'emplois statutaires. Or, il est constaté, notamment dans l'académie de Lille, le recours systématique aux emplois précaires avec notamment 1 200 contractuels sur une période de dix mois, 4 600 CES et 6 000 emplois jeunes. Les vives critiques de cette organisation syndicale qui n'hésite pas à parler de « pressions inacceptables dans le pays des droits de l'homme », l'incitent à lui demander les perspectives de son action ministérielle tendant au développement du progrès social dans le cadre de la mission de service public.

## Texte de la réponse

Pour la rentrée 2000, l'académie de Lille est attributaire de 39 emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS) créés en loi de finances. Par ailleurs, les besoins de l'académie ont été pris en compte lors de la répartition des moyens supplémentaires obtenus dans le cadre de la loi de finances rectificative : ainsi, les crédits de vacations du service de promotion de la santé et du service social en faveur des élèves ont été augmentés d'une somme correspondant à 32 équivalents/temps plein (un médecin, 9 infirmières et 22 assistantes sociales), et la dotation académique en crédits de suppléance a été renforcée à hauteur de 58 équivalents/temps plein. Au plan national, il paraît utile de rappeler qu'entre 1998 et 2000, 2 796 emplois IATOS ont été créés au budget de l'éducation nationale. Des mesures de créations ont été demandées dans le cadre du projet de loi de finances 2001 afin de poursuivre le renforcement des effectifs existants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47528

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3510

**Réponse publiée le :** 7 août 2000, page 4701